

**MANDAT D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT  
AUTOMATIQUE SEPA**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Le Toit Girondin à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Toit Girondin. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veillez compléter tous les champs ci-dessous en majuscules.

**J'OPTÉ POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**

Pour cela, il me suffit de :

- Compléter l'imprimé
- Signer à l'endroit indiqué
- Joindre mon Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Adresser le tout à : Le Toit Girondin, 16-20 rue Henri Expert, 33082 Bordeaux Cedex

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

**LE TOIT GIRONDIN**  
16-20 RUE HENRI EXPERT  
33082 BORDEAUX CEDEX

N° NATIONAL DE L'ÉMETTEUR

**FR12ZZZ151599**

TYPE DE PRÉLÈVEMENT

**RÉPÉTITIF**

Chaque avis d'échéance du loyer, charges comprises, vaut pré-notification de chaque prélèvement SEPA.

DATES DE PRÉLÈVEMENT

**Vous souhaitez être prélevé**

(cochez la case correspondante  
à la date de prélèvement choisie)

- le 2 du mois  
 le 4 du mois  
 le 6 du mois  
 le 8 du mois  
 le 10 du mois  
 le 12 du mois  
 le 14 du mois  
 le 16 du mois

NOM ET ADRESSE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

Nom : .....

N° et voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

Nom : .....

Prénom : .....

N° et voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date :

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété et signé, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Nous convenons expressément que la notification préalable de chaque prélèvement sera réalisée par Le Toit Girondin dans un délai minimal de 5 jours avant la date du prélèvement.

**MERCI DE RENVoyer CET IMPRIMÉ AU TOIT GIRONDIN EN Y JOIGNANT OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B.)**